



**Présidence des Juges de Paix et des Juges au Tribunal de
Police de l'arrondissement judiciaire de Namur**

Namur, le 27 mai 2026

Nous, Pierre MARISSIAUX, Président des juges de paix et des juges au tribunal de l'arrondissement de Namur ;

Vu les articles 66 et 71 du code judiciaire ;

Madame Julie TROKAY, juge de paix du canton de Andenne a établi, en coordination avec le magistrat suppléant, un projet de tableau de service pendant les vacances judiciaires 2026 ;

Les nécessité du service requièrent de pourvoir au remplacement du juge titulaire au cours de cette période de sorte qu'il s'impose de faire appel à un juge suppléant étant entendu que trois autres juges de paix de l'arrondissement remplaceront aussi la juge titulaire durant cette période.

Le juge suppléant à la justice de Paix dudit canton a marqué son accord pour assurer le service.

Il y a lieu également d'entériner la proposition d'organisation des audiences reprises au dispositif de la présente décision.

PAR CES MOTIFS,

fixons les audiences de vacation de la justice de paix du canton de ANDENNE :

- 1) Le **Mercredi 15 juillet 2026** à 09 h 00 '
- 2) Le **Jeudi 13 août 2026** à 09 h 00'

Désignons Monsieur Pierre GROSSI, juge suppléant à la Justice de Paix du canton de Andenne, pour assurer le service de cette juridiction durant la période du 1^{er} au 10 juillet 26.

ainsi fait en notre cabinet, Namur, le 27 mai 2026

Pierre MARISSIAUX
Président

